

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W19-568195

173967



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) Matricule : 5241 Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : HAMMAMI Autre :

Date de naissance : 25. 3. 54

Adresse : 57 Apat N° 4 81ch Ro-hal Chafii

Tél. : 0671069939 Total des frais engagés : 1328,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15-08-2023

Nom et prénom du malade : HA MAAHI ALI ANDRESA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection dermatologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 15-08-2023

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 15-08-2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15-08-23	69		2500H	INP : 061315313
22-08-23	K10		1000 BDL	90 31 09 2023 Dr. M. B. Venerologie 05 22 60 13 06

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>22/08/23</i>		173,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

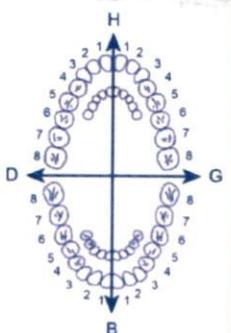
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

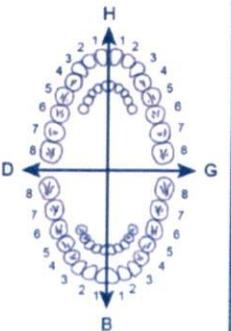
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ALJ MAHA
Spécialiste en Dermatologie - Vénérologie

- Maladies de la Peau, Cheveux et Ongles
- Chirurgie Dermatologique
- Dermatologie Pédiatrique
- Manifestations cutanées des maladies systémiques
- Dermato - Allergologie
- Infections sexuellement transmissibles
- Maladies de la muqueuse buccale et génitale
- Lasers médicaux
- Dermatologie Esthétique



الدكتورة علچ مهى
أخصائية في الأمراض الجلدية والتنايسية

- أمراض الجلد، الشعر والأظافر
- الجراحة الجلدية
- أمراض الأطفال الجلدية
- الأعراض الجلدية للأمراض الباطنية
- الحساسية التنايسية
- الأمراض التنايسية المخاطية للفم والأعضاء التنايسية
- العلاج بالليزر الطبي
- طب التجميل

ORDONNANCE

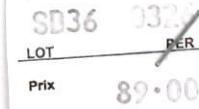
83,00

Dr Hammami Abdesslam



1/ Sedastenol crème
dans l'eau

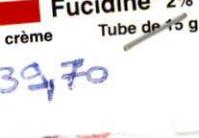
lavante diluée



39,70 bien nettoyé et sec

2/ Fucidine crème

et sec



18,00 1x15

3/ Compresses stériles



27,00

4/ Sparedrap

RDV ds
1 sem

173,70 Dr MAHA Salih ALJ
Dermatologie, Vénérologie
05 22 60 13 06
05 22 60 13 06
05 22 60 13 06
05 22 60 13 06



05 22 60 13 06



dr.alj.dermato@gmail.com

Angle Bd Oqba Ibn Nafii et Bd. Grande Ceinture, Résidence El dorado A, Etg 3, Appt 8,
Hay Mohammadi - Casa blanca

- Maladies de la Peau, Cheveux et Ongles
- Chirurgie Dermatologique
- Dermatologie Pédiatrique
- Manifestations cutanées des maladies systémiques
- Dermato - Allergologie
- Infections sexuellement transmissibles
- Maladies de la muqueuse buccale et génitale
- Lasers médicaux
- Dermatologie Esthétique



- أمراض الجلد ، الشعر و الأظافر
- الجراحة الجلدية
- أمراض الأطفال الجلدية
- الأمراض الجلدية للأمراض الباطنية
- الحساسية الجلدية
- الأمراض التناسلية
- أمراض الأغشية المخاطية للفم و الأعضاء التناسلية
- العلاج بالليزر الطبي
- طب التجميل

ORDONNANCE

le 22/08/2023

Mr Hammami Abdesselam.

Electrocoagulation

pl
Keratose seborrhéique

(1000 dr-h)

Dr Salih ALJ
Dermatologie - Vénérologie
05 22 60 13 06
05 22 60 13 06
061315323



05 22 60 13 06



dr.alj.dermato@gmail.com